www.agen.fr

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DE LA VILLE D'AGEN ET DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

2026TB06

Date et heure limites de réception des offres :

VENDREDI 11 DECEMBRE 2026 A 12:00

VISITE OBLIGATOIRE AVANT REMISE DES OFFRES

Les modalités sont précisées à l'article 5.2 du présent document

Groupement de commandes entre la Ville d'Agen et l'Agglomération d'Agen

Coordonnateur : Ville d'Agen
Place Dr Esquirol
BP 30003
47916 AGEN Cedex 9

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DE LA VILLE D'AGEN ET DE L'AGGLOMERATION D'AGEN.
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée du contrat	4 ans
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
5.2 - Visites sur site 9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
6.1 - Transmission électronique 10
6.2 - Transmission sous support papier 12
7 - Examen des candidatures et des offres 12
7.1 - Sélection des candidatures 12
7.2 - Attribution des marchés 12
7.3 - Suite à donner à la consultation 13
8 - Renseignements complémentaires 13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
8.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne **L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DE LA VILLE D'AGEN ET DE L'AGGLOMERATION D'AGEN.**

Lieu d'exécution :

- Périmètre de la ville d'Agen pour le lot 1.
- Territoire de l'Agglomération d'Agen pour les lots 2 ; 3 et 4.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- VILLE D'AGEN
- AGGLOMERATION D'AGEN

Le coordonnateur du groupement de commandes est la VILLE D'AGEN . Il aura en charge la passation et la notification du marché. Chaque membre devra signer le contrat qui le concerne et suivre son exécution.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est **l'appel d'offres ouvert**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en **4 lots** :

Lots	Désignation
01	Bâtiments de la Ville d'Agen
02	Piscine d'Aquasud
03	Bâtiments sportifs communautaires
04	Bâtiments communautaires

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lots	Code principal	Description
Tous	50720000-8	Services de réparation et d'entretien de chauffage central
	50730000-1	Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération
	71314200-4	Services de gestion de l'énergie

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lots	Nomenclature	Libellé
Tous	MA002	Maintenance des installations de chauffage, de climatisation et de ventilation

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot et l'annexe 1 « inventaire Ville d'Agen et Agglomération d'Agen » ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot ;
- Le bordereau des prix (BP) pour chaque lot ;
- Le cadre du mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat ;
- Le cadre du mémoire environnemental des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : http://www.agen.net/marches-publics

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. *Le cas échéant, ils devront communiquer les références de la consultation à l'occasion de laquelle ils ont fourni ces informations.*

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

PIECES DE LA CANDIDATURE telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
QUALIFELEC ou équivalent	Non
QUALICLIMAFROID ou équivalent	Non
QUALIPAC ou équivalent	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

PIECES DE L'OFFRE :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe.	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) complétée pour le (ou les) lot(s) concerné(s) aux formats Excel et PDF.	Non
Le bordereau de prix (BP) complété pour le (ou les) lot(s) concerné(s) aux formats Excel et PDF.	
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. *Il devra comprendre :* ▪ Une description de l'organisation mise en place pour le suivi du marché, l'organisation de l'encadrement et la composition des équipes, avec notamment : - CV des intervenants ; - Astreinte (présentation de la procédure ainsi que des moyens mis à disposition afin d'assurer les dépannages en astreinte) ; - Présentation de la sous-traitance et de sa gestion (moyens de contrôles) ; - Moyens mis en oeuvre pour suivre les prestations et les moyens mis en place concernant la traçabilité des interventions (outil extranet, compte rendu d'activité, GTC, report d'alarme, …) ; - Autocontrôle des prestations (exemple de rapport et améliorations qui ont été mises en place).	Non

▪ Une description de la gestion des correctifs : - Moyens mis à disposition pour recevoir les demandes et les transmettre au bon intervenant ; - Mise en place du suivi et des indicateurs ; - Respect des délais (en heures ouvrés, en astreinte) ; ▪ Une description des modalités de gestion du mode dégradé : - Mise en place de solutions palliatives afin d'assurer le confort des usagers : stock du prestataire, mise en place de groupe électrogène, équipements mobiles mis à disposition. ▪ Une description de la gamme par équipement listé (notamment protocole légionnelle) et l'établissement d'un planning de maintenance dédié aux installations listées. ▪ Les modalités de garantie totale P3 GT (Détail du chiffrage de la prise de risque en fonction des équipements inventoriés).	
Le mémoire environnemental des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. *Il devra comprendre :* ▪ les outils mis à disposition de la collectivité afin gérer et suivre les consommations énergétiques ; ▪ la démarche environnementale globale en matière de gestion des déchets, utilisation de véhicules verts, etc .	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les dates de visites sont les suivantes :

- Mardi 24 novembre 2026 à 09h00
- Vendredi 4 décembre 2026 à 09h00

Modalités d'inscription :

Les candidats doivent s'inscrire par mail auprès de **Mathieu FOUCHE** : mathieu.fouche@agglo-agen.fr

Modalités de visite :
Il est demandé aux candidats de respecter impérativement les horaires mentionnés ci-dessus. A l'issue de la visite, les candidats seront invités à signer le registre de visite. Cette signature vaut

attestation de visite. Le registre sera conservé par nos soins et il ne sera pas remis de récépissé aux candidats.
Les réponses aux questions, soulevées lors des visites, seront mises en ligne sur la plateforme https://www.agen.fr/marches-publics pour les porter à la connaissance de l'ensemble des candidats. Les candidats seront invités à se connecter pour les récupérer. Ils pourront par ailleurs poser d'autres questions dans les conditions et délai fixés dans les Renseignements complémentaires du présent règlement de la consultation.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.agen.fr/marches-publics

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Offre pour : **EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DE LA VILLE D'AGEN ET DE L'AGGLOMERATION D'AGEN – 2026TB06L….**

COPIE DE SAUVEGARDE NE PAS OUVRIR

Nom du candidat : N° SIRET :

La copie de sauvegarde peut être :

- déposée contre récépissé à l'adresse suivante :

AGGLOMERATION D'AGEN
Service Commande Publique
8 rue André Chenier 47916 AGEN CEDEX 9

Horaires d'ouverture des bureaux : **du lundi au jeudi 8h30-12h00 13h00-17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.**

- ou transmis par pli recommandé à :

VILLE D'AGEN
Service Commande Publique
Place Dr Esquirol 47916 AGEN CEDEX 9

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée, au stade du dépôt de l'offre, dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pour le dépôt dématérialisé des offres, le profil d'acheteur met à disposition une documentation via l'adresse : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

En cas de difficulté, les soumissionnaires peuvent contacter le support fournisseurs au 08.92.14.00.04 ou par mail support-entreprises@aws-france.com

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **6 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations, *apprécié à partir du montant total en € HT de la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) et du Bordereau de Prix (BP) :*	**40.0%**
1.1- Montant total en € HT du forfait annuel P2 ;	*20.0%*
1.2- Montant total en € HT du forfait annuel P3 GT ;	*15.0%*
1.3 Bordereau de Prix (comparaison ligne par ligne)	*5%*
2-Valeur technique, *évaluée à partir du mémoire technique remis par le candidat sur les points suivants :*	**50.0%**
2.1- Organisation mise en place pour le suivi du marché, organisation de l'encadrement et composition des équipes ;	*30.0%*
2.2- Gestion des correctifs ;	*5.0%*
2.3- Gestion du mode dégradé ;	*5.0%*
2.4- Gamme et planning de maintenance dédiés aux installations listées ;	*5.0%*
2.5- Garantie Totale P3 GT.	*5.0%*
3-Performances en matière de protection de l'environnement, *évaluées à partir du mémoire environnemental du candidat sur les points suivants :*	**10.0%**
3.1-Qualité des outils mis à disposition pour le suivi des consommations énergétiques ;	*5.0%*
3.2-Qualité de la démarche environnementale en matière de gestion des déchets , d'utilisation de véhicules verts,…	*5.0%*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **7 jours**.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.agen.fr/marches-publics

Cette demande doit intervenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, **6 jours** au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Pour toute difficulté liée à la plate-forme AWS, les candidats peuvent contacter le support Fournisseur :

- Par téléphone : 08.92.14.00.04
- Ou par courriel : support-entreprises@aws-france.com

Ils pourront également en cas de difficulté, contacter **Mme Gaëlle MARTIN** (service commande publique), **de préférence par courriel** gaelle.martin@agglo-agen.fr ou par téléphone au 05.53.69.68.81.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX
9 rue de Tastet - CS 21490
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX
9 rue de Tastet - CS 21490
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA DE BORDEAUX
DREETS Nouvelle Aquitaine – Pôle C
Cité Administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12
Courriel: dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (Stéphanie MARCON)